



BMW Moto Club
Genève



Règlement interne

Valable dès le 3 septembre 2025

Table des matières

Article 1	Participation et présence.....	2
Article 2	Avantages du club.....	2
Article 3	Comportement	3
Article 4	Les sorties	3
Article 5	Encadrement pour les nouveaux membres	4
Article 6	Activités	4
Article 7	Lieu de rencontre du club.....	4
Article 8	Trophée Joe Bar	5
Article 9	Organe officiel de communication du club	5
Article 10	Page et groupe Facebook.....	6
Article 11	Tenues officielles du club	7

Article 1 Participation et présence

La participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) est obligatoire.

Lors de l'AGA :

- Les résultats de l'exercice annuel achevé et le budget de l'exercice suivant sont présentés.
- Le comité directeur (CD) est élu/réélu en fonction des candidatures.
- Les projets pour l'exercice suivant sont présentés.

Pour pouvoir procéder aux votes sur les points susmentionnés, le « quorum » doit être atteint (1/5^{ème} des membres).

Les décisions ou propositions seront validées à la majorité des voix (51 %), la voix du président permettant de trancher en cas d'égalité de voix.

En cas d'empêchement, les membres doivent annoncer expressément leur absence par courriel auprès du CD avant l'assemblée.

Les absences annoncées oralement ne seront pas prises en considération.

Si aucune annonce n'a été faite, une indemnité de CHF 20.- sera perçue et ajoutée à la facturation de la cotisation annuelle suivante.

La participation aux assemblées mensuelles, aux virées officielles, aux réunions diverses et aux autres activités du Club est facultative.

Un trophée est décerné chaque année au membre du Club ayant fait preuve de la plus grande assiduité voir sous « Trophée JB » (article 8).

Article 2 Avantages du club

En tant que membre du BMW Moto Club Genève, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- L'adhésion au 'BMW Club Europe' pour les membres actifs, donne droit à des avantages lors de la visite des sites de productions BMW, ainsi qu'à des conditions hôtelières préférentielles aux abords de ces sites.
- Organisation spécifique de formations de sécurité ou de pilotage, en collaboration, par exemple, avec le TCS ou autre. En fonction du nombre de participants inscrits aux sessions, il est envisageable d'organiser des sessions exclusivement réservées au Club.
- Les membres ont accès au matériel promotionnel du Club, comprenant des vêtements, le logo officiel, à des tarifs raisonnables. Sur commande, dans les limites annuelles établies dans le catalogue de ces objets.
- Avantages commerciaux négociés auprès de nos partenaires par le CD, destinés aux membres actifs sur présentation de leur carte de membre. Ces avantages ou rabais peuvent être applicables à toutes sortes de fournitures et d'articles en lien avec la pratique de la moto, l'entretien quotidien ou des prestations supplémentaires, de toutes natures. Il est important que les membres du Club fassent appel à nos partenaires, selon leurs possibilités, pour assurer la pérennité des conditions négociées.

La liste des avantages offerts par nos partenaires est accessible aux membres connectés sur notre site officiel.

Consulter la page sur notre site : [LES AVANTAGES DE LA CARTE MEMBRE](#)

Article 3 Comportement

Le CD exprime son désir que chaque membre du BMW Moto Club Genève, par un comportement adulte et responsable, contribue à l'image positive des usagers de motos BMW.

Lors des réunions et assemblées au lieu de rencontre du Club, il est notamment recommandé d'utiliser le parking « 2 roues » prévu à cet effet, et à défaut, d'organiser le parking des motos de manière à ne pas entraver les accès piétonniers.

Ces recommandations sont d'ailleurs à mettre en pratique en tout temps et en tout lieu, particulièrement lors des activités dites officielles du Club.

Article 4 Les sorties

Nous pratiquons deux types de sorties :

- Les sorties dites “officielles” sont principalement organisées par les membres de la commission des sorties (CS) et figurent sur le calendrier.
- Les sorties “Joe Bar”, chaque membre peut en organiser en communiquant les détails aux membres sur le forum du club. Il est souhaitable qu'au moins un membre de la CS ou du CD y participe.

Les éléments clés à prendre en compte lors des sorties officielles :

- Les inscriptions ou préinscriptions se font avec des outils informatiques de sondage en ligne type “Framadata” ou autres. Les délais d'inscription sont imposés par le ou la responsable de la sortie qui gère tous les détails liés aux diverses réservations de restaurants et/ou d'hôtel. Les inscriptions sont confirmées et deviennent fermes dès le paiement en avance au responsable des réservations des chambres d'hôtel et/ou les arrhes pour les restaurants. Tout retard de paiement annule l'inscription.
- Le point de rendez-vous sera communiqué à l'avance. Les membres inscrits sont priés de s'y trouver à l'heure, le plein effectué et le véhicule en parfait ordre de marche.
- Avant le départ, le responsable donne les consignes à suivre lors de sa sortie et fait signer la liste de présence.
- À chaque arrêt, il est demandé aux participants de suivre les consignes du responsable de la virée. Il est important de se garer de façon organisée et responsable.
- Pendant le voyage, il est important que les participants observent les règles de déplacement en groupe sur la route :
 - Placement des motos sur 2 files décalées en quinconce en ville et sur voies rapide ou rectilignes.
 - Le respect des distances de sécurité de freinage.
 - Maintenir sa position dans le groupe, à moins de cas particuliers comme l'application de l'effet tiroir instruit par la moto de tête.
 - Ne jamais dépasser le véhicule de tête, sauf accord particulier du ou de la responsable de la sortie, par exemple pour la montée d'un col.
 - De plus il est fortement recommandé de se conformer aux dispositions de l'article 3.
- La reconnaissance du parcours : Tout membre du club qui propose et organise une sortie d'au moins 2 jours peut demander un remboursement des frais engagés lors de la reconnaissance sur présentation des justificatifs. Le montant maximum remboursé est de **CHF 150.-** par personne et au maximum 2 personnes par reconnaissance.

Pour prétendre à un remboursement, la sortie devra réunir au moins 5 motos.

Les sorties Joe Bar

- Les recommandations de l'article 3 sont appliquées.
- Le CD souhaite rappeler aux membres l'importance de promouvoir une image positive des conducteurs de motos BMW, tout en respectant les statuts du Club.

Article 5 Encadrement pour les nouveaux membres

Afin de garantir un bon suivi et un soutien dès l'inscription, le CD prévoit un système de parrainage pour accompagner les nouveaux membres lors de leur intégration au club.

Si le futur membre n'a pas de parrain lors de l'inscription, le CD lui en attribuera un, sauf si un membre se porte volontaire.

Le parrain est responsable d'expliquer à son filleul le fonctionnement du club, tant sur le plan théorique ainsi que pour la pratique sur la route.

Article 6 Activités

Les « activités » désignent l'organisation de toutes rencontres, participations ou actions diverses réunissant officiellement les membres du Club, à l'exception des sorties officielles et des virées (voir article 4).

Ces activités incluent notamment (liste non exhaustive) :

- Soirée annuelle, repas de Noël, activités de représentation du Club et caritatives et/ou humanitaires.
- Le cas échéant, organiser des actions pour défendre nos intérêts communs.
- La gestion des activités du Club est assurée par le CD, lequel examinera également les propositions soumises par les membres.
- Les recommandations de l'article 3 s'appliquent à chaque rassemblement officiel.

Article 7 Lieu de rencontre du club

Le lieu de rencontre du club est mentionné sur le site internet. Il peut faire l'objet d'une modification au cours du temps, dans ce cas, le site est mis à jour et mentionne l'adresse du nouveau lieu de rencontre.

Il sert aux assemblées mensuelles ainsi qu'à l'AGA (sauf indication contraire) ainsi qu'aux rencontres informelles du mercredi.

L'adresse officielle du Club est :

BMW moto club Genève
Case postale 1304
CH – 1211 Genève 26

A l'exception de :

- Courriers bancaires => domiciliation à l'adresse du président - de la présidente
- Courriers de l'administration fiscale cantonale => domiciliation à l'adresse du trésorier - de la trésorière

Le calendrier des rencontres est le suivant :

- Rencontres informelles : chaque mercredi dès 18h30
- Assemblées mensuelles : chaque 1er mercredi du mois sauf en février – juillet – août et novembre à 19h30 (apéritif dès 18h30)
- Assemblée générale annuelle fixée, en principe, le dernier vendredi du mois de novembre à 19h30 (apéritif dès 18h30). Une convocation écrite formelle est envoyée aux membres mentionnant tous les détails du déroulement de cette assemblée obligatoire ainsi que l'ordre du jour.

Article 8 Trophée Joe Bar

Le Trophée JB est décerné au membre qui a été le plus engagé dans les activités du Club.

Ce trophée est attribué en fonction d'un barème d'attribution de points lors de la participation de chaque membre aux divers événements (valable dès le 1er novembre 2025).

Assemblée générale :	20 pts
Sorties caritatives :	20 pts
Sorties officielles :	15 pts
Assemblées mensuelles :	10 pts
Sorties Joe Bar :	5 pts
Escorte sportive :	5 pts
Promotion club ½ journée :	2 pts

Il n'existe aucune limite au nombre de points pouvant être accumulés au cours d'une année.

Le gagnant recevra la coupe, gravée à son nom, qu'il conservera pendant une année jusqu'à l'annonce des résultats suivants, ainsi que la prise en charge de la cotisation annuelle du Club pour la période suivante.

Article 9 Organe officiel de communication du club

<https://bmw-motoclub-geneve.ch>

L'organe de communication officiel du BMW Moto Club Genève est notre **site internet**. Il est notre principale source d'information et est divisé en deux sections : une partie publique, accessible à tous, et une partie privée, réservée exclusivement à nos membres.

Informations publiques :

Ces informations sont disponibles pour tous les visiteurs de notre site web. Elles ont pour but de donner un aperçu clair et transparent de la vie de notre club et de son organisation.

Vous y trouverez :

- Les coordonnées et la composition du CD.
- Le règlement interne et les statuts officiels du club.
- La liste de nos partenaires, essentiels au développement de nos activités.
- Le calendrier de nos sorties officielles ainsi que celui des escortes sportives.
- Le blog, qui permet de rester informé des dernières actualités et des récits de nos événements passés. Conformément à notre règlement, toutes les informations et photos publiées ici sont soumises à nos règles de confidentialité, garantissant qu'aucune donnée ou image non autorisée ne soit diffusée.

Données complémentaires réservées aux membres :

Cette section est strictement réservée aux membres du club via un accès sécurisé. Elle contient des informations essentielles pour notre vie associative et les privilèges liés à votre adhésion.

Vous y trouverez :

- La liste nominative des membres, incluant les numéros de téléphone et adresses e-mail, pour faciliter la communication entre nous.
- Le répertoire des avantages exclusifs négociés avec nos partenaires.
- Les formulaires officiels nécessaires pour participer à nos activités.
- L'accès à la boutique du club.
- Le forum de discussion pour échanger avec les autres membres.

Article 10 Page et groupe Facebook

Préambule :

Le CD du BMW Moto Club de Genève a mis en place une page Facebook publique et un groupe Facebook privé, sous réserve du respect des conditions suivantes.

I. Page Facebook publique "BMW Moto Club de Genève"

- **Objectif** : Cette page a pour but de servir de vitrine publique pour le club, présentant ses activités et informations générales.
- **Contenu** : Seuls les articles concernant les activités officielles du club, les événements publics, les communiqués de presse et autres informations pertinentes seront publiés. Aucune photo ou donnée personnelle des membres ne sera publiée.
- **Gestion** : Le responsable de la page sera nommé par le CD et sera responsable de son contenu et de sa mise à jour. Il devra être attentif à la ligne éditoriale du club et respecter l'image de marque.
- **Responsabilité** : Le responsable de la page s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la publication d'informations sur internet.

II. Groupe Facebook Privé "BMW Moto Club de Genève"

- **Accès** : Ce groupe est strictement réservé aux membres du BMW Moto Club de Genève. L'accès est contrôlé par les administrateurs.
- **Objectif** : Ce groupe permet aux membres d'échanger, de partager des informations et de discuter entre eux.
- **Contenu** : Les publications doivent être en lien direct avec la vie du club et le respect des règles de bienséance. Les messages personnels, les propositions de vente, les spams, etc. sont interdits.
- **Données personnelles** : Les membres sont responsables des informations qu'ils partagent. Il est recommandé de ne pas publier de données personnelles sensibles (adresse, numéro de téléphone, etc.).
- **Photos** : Toute photo comportant un ou plusieurs visages de membres du club ou de leur famille devra faire l'objet d'un accord express des personnes concernées avant toute publication. Les photos de plaques d'immatriculation devront obligatoirement être floutées.
- **Modération** : Les administrateurs du groupe se réservent le droit de supprimer tout contenu inapproprié ou contraire à ces règles.
- **Responsabilité** : Les administrateurs sont responsables de la modération du groupe et du respect des règles.

III. Dispositions générales

- **Représentation** : Le/la webmaster, membre du CD, est le responsable de la page et du groupe et agit en tant que représentant vis-à-vis du comité.
- **Respect des règles** : Le non-respect de ces règles pourra entraîner un avertissement, un bannissement ou la fermeture de la page ou du groupe.
- **Engagement** : Le responsable s'engage à respecter les conditions énoncées dans la présente convention.

IV. Modifications

Cette convention pourra être modifiée à tout moment par le CD du BMW Moto Club de Genève.

Article 11 Tenues officielles du club

Les tenues officielles du club sont :

- Le gilet bleu sans manches qui se porte en gilet ou en surveste de moto.
- Chemise blanche manches courtes ou longues.
- Polo blanc
- Polaire (bleue ou grise)

Ces différentes tenues sont à acheter auprès de notre responsable matériel

Une tenue officielle peut être exigée par le CD lors d'une représentation officielle.

Personnalisation des tenues officielles

Il est possible de personnaliser les différentes tenues mais seulement dans le cadre fixé par ce règlement.

Gilet bleu : il est d'origine avec l'emblème du club brodé sur le côté avant gauche d'un diamètre de 80 mm. Sur le dos du gilet est brodé la dénomination du club sur une largeur de 240 mm.

Il est possible de rajouter au dos une aile BMW de la même largeur de 240 mm.

A l'avant sur le côté droit on peut rajouter l'écusson de sa moto dans la mesure où il ne dépasse pas un diamètre de 80 mm. De plus il est possible de rajouter son prénom (pas de surnom) au-dessus de son écusson.

Tout autre emblème n'est pas admis sur les tenues officielles.

Chemise et polo peuvent être personnalisé de la même manière que le gilet.

Pour ces modifications demandez à notre responsable matériel qui vous indiquera les personnes autorisées à effectuer ces travaux.

Tenues officielles